

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2016

Date de la convocation : 30 septembre 2016

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des dossiers en cours
- Voirie
- Compte-rendu des différentes réunions
- Acquisition et vente de logements
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte
- Représentation des communes au sein du futur ensemble intercommunal : répartition des sièges.
- Information sur la définition de l'intérêt communautaire
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz : année 2016
- Tarification redevance assainissement 2017
- Personnel communal
- Rétrocession d'une concession funéraire
- Projet de mise en place d'une benne à cartons par les professionnels
- Restauration scolaire
- Délibérations et questions diverses

Présents : Joël BOBINEAU, Henri GORALCZYK, Evelyne TOUTAIN, Damien SABOURAUD, Denise AUGUIN, Stéphane BONNEAU, Sonia ALLETRU, René-Louis COLAS, Stéphanie ROYER et Fabienne SPENNATO et Claude PICARD.

Absents excusés : Jacky BELOUIN, Marinette BOBINEAU et Jackie LARDY (pouvoir à René-Louis COLAS).

Secrétaire de séance : René-Louis COLAS

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu de réunion. Aucune remarque de la part de l'assemblée. Le compte rendu est approuvé.

1- Suivi des dossiers en cours

☞ Logement seniors

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de l'appel d'offres le 8 octobre 2016.

2- Voirie

☞ Commission Voirie du 5 octobre

Monsieur le Maire fait part des éléments étudiés lors de la Commission Voirie qui a eu lieu le mercredi 5 octobre en matinée.

- Les aménagements obligatoires pour les ERP (Etablissements recevant du public) à l'église et aux sanitaires publics. De nombreux aménagements à réaliser, pouvant être en partie, effectués en interne.
- L'installation d'un abribus à la Guilbaudière. Une réflexion est avancée sur la réutilisation d'un abribus non utilisé sur la commune ou la fabrication d'un nouvel abri.
- La création potentielle d'un gué sur un cours d'eau entre Mervent et Foussais-Payré. Il y a nécessité de rencontrer la municipalité de Foussais sur ce point.
- Les travaux sur le chemin à Diet
- La réfection d'un chemin communal sis Cité du Portail.

3- Compte-rendu des réunions

➤ Réunion avec le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize

Le SMVSA a engagé une étude diagnostique des cours d'eau du bassin versant de la Vendée et de la Mère pour la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien. Une réunion publique a eu lieu le 6 octobre à Mervent pour présenter l'état des lieux des cours d'eau.

Le bilan de cette étude évoque plusieurs obstacles (gué, moulin, busage, branchage, ...) qui empêchent la bonne évolution de l'eau et de sa faune. Des travaux seront réalisés à l'avenir pour améliorer la qualité de l'eau. Le syndicat mixte sera maître d'ouvrage sur ce projet. Le programme sera financé par une aide de l'état et l'Etat et la taxe GEMAPI.

➤ Réunion des associations

Monsieur Damien SABOURAUD fait part au Conseil Municipal du bilan de la réunion du 7 octobre avec les associations.

Concernant le Merventhon, la même organisation que l'année dernière est prévue avec loto et repas cochon grillé. Le nombre de participants au repas sera plafonné à 120 ou 130 personnes. Pour les lots du loto, les entreprises merventaises seront de nouveau sollicitées. La gym se chargera du fonds de caisse.

Pour les festivités du 13 juillet, il n'y aura pas de bal de programmé en 2017.

➤ Réunion Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre en partenariat avec l'école Maro Vidua, la Municipalité et le CPE. Plusieurs temps seront organisés lors de cette soirée.

➤ Réunion sécurité école

Une mise en sécurité contre le terrorisme dans les écoles est exigée par l'état.

Plusieurs éléments sont demandés :

- Un téléphone dans chaque salle de classe
- Des rideaux opaques
- Des pièces pouvant être fermées à clé, ...

Une réunion est prévue le 19 octobre à 12h avec le personnel enseignant pour faire un point sur les travaux à réaliser.

➤ Sécurisation RD 99

Monsieur le Maire fait part de la réunion avec l'Agence Routière concernant la sécurisation de la RD 99. L'installation des deux chicanes, telles qu'elles sont positionnées aujourd'hui, est validée par l'Agence Routière.

4- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Cette modification intervient dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité, la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

5- Représentation des communes au sein du futur ensemble intercommunal : répartition des sièges

Monsieur le Maire demande le vote du Conseil Municipal concernant la représentation des communes au sein du futur ensemble intercommunal : répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Cette modification intervient dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité, la répartition des communes au sein du futur ensemble intercommunal.

6- Information sur la définition de l'intérêt communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la définition de l'intérêt communautaire qui a été votée au sein du Conseil Communautaire. Celle-ci se caractérise en 7 points :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Politique de la ville pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement, et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.

7- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz : année 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est traversée par le réseau de transport de gaz naturel et peut percevoir, à ce titre, une redevance d'occupation du domaine public qui s'élèverait pour l'année 2016 à 130€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz.

8- Tarification redevance assainissement 2017

A la demande de la SAUR, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, de maintenir les tarifs appliqués en 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, le barème sera le suivant :

- part fixe : 10 euros HT (abonnement annuel)
- part variable : 0,50 euros HT par m³

9- Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis favorable à la mise à la retraite de Marie MICHONNEAU a été émis par la CNRACL et que son poste est aujourd'hui vacant.

10- Rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BELLIS Jacqueline a fait une demande de rétrocession de la concession funéraire de son mari, décédé le 5 juin 2016 et inhumé le 9 juin 2016 dans le cimetière de Mervent. Madame BELLIS a acheté une concession au columbarium pour 15 ans d'une valeur de 500€. Suite à l'exhumation de l'urne pour un transport vers l'Angleterre, l'occupation de la concession n'aura été que de 125 jours sur les 5475 jours que représente l'achat des 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de racheter la concession funéraire de Madame BELLIS pour un montant de 500€.

11- Projet de mise en place d'une benne à cartons pour les professionnels

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'une benne à cartons avec Sud Vendée Recyclage à la Maisonnette pour les entreprises Merventaises. La location de la benne sera prise en charge par les entreprises participantes : 14€ TTC/mois. La rotation pour le vidage de la benne sera à la charge de la commune sachant qu'une reprise à la tonne de carton sera reversée à la commune par Sud Vendée Recyclage.

12- Restauration scolaire

Monsieur Damien SABOURAUD informe le Conseil Municipal de l'arrivée à terme du contrat avec le prestataire ELIOR pour la gestion de la restauration scolaire. De ce fait, il y a lieu de procéder au lancement d'un nouveau marché sous la forme de la procédure adaptée. Il est aujourd'hui nécessaire pour la commune d'effectuer un appel d'offres pour ce marché. Madame Stéphanie ROYER se propose de fournir un cahier des clauses administratives particulières rédigé. L'appel d'offres pourra être publié dans les journaux locaux et sur le site internet de la commune.

Aujourd'hui 6 entreprises différentes, repérées par Monsieur SABOURAUD, proposent la restauration avec une employée sur place pour la préparation des repas.

13- Délibérations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- L'Agence mobile connectée du Crédit Agricole s'installera sur la Place du Héraut, le mercredi 19 octobre de 14h30 à 17h, puis avec une récurrence tous les mercredis.
- Les travaux de sécurisation de la base nautique débuteront en janvier 2017.
- 8 personnes ont participé à l'évènement « Nettoyons la Nature ».
- Laure BETEAU partage, depuis le 1^{er} octobre, son temps de travail avec la commune de Bourneau.
- La société TDF recherche un terrain pour l'installation d'une antenne téléphonique sur Mervent. Deux terrains lui ont été proposés vers la carrière et le Chêne Tord.
- Des dégradations dans les massifs fleuris ont été constatées.
- L'enquête publique concernant le lotissement Kristensen sera lancée le 14 novembre 2016.
- 324 nuitées ont été recensées durant la saison estivale sur l'aire de camping-cars, soit 1620€.

- La Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte prête du matériel électrique de désherbage aux communes pour les tester. Mervent en bénéficiera les 27 et 28 octobre 2016.

➤ Travaux à la cantine

Monsieur GORALCZYK informe le Conseil Municipal du devis reçu par l'entreprise Coudronnière concernant le remplacement des dalles du plafond de la cantine. Le montant du devis s'élève à 1025€ HT.

➤ Remboursement achat de livres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative scolaire de Mervent a réglé la facture de la société « Lire c'est partir » destinée à la commune, d'un montant de 72,20€ ; la facture correspond à l'achat des livres pour l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le remboursement de l'achat des livres pour un montant de 72,20€ à la Coopérative Scolaire.

➤ Acquisition et vente

Monsieur le Maire fait le point sur l'acquisition du bien immobilier sis 7, place du Héraut appartenant à Monsieur NIALL et la vente du presbytère appartenant à la commune.

1. Acquisition du bien immobilier : 7, place du Héraut

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur NIALL d'acquérir le bien pour un montant de 78 000€. Monsieur NIALL a accepté l'offre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service du Domaine est obligatoirement consulté si la valeur du bien à acquérir est égale au supérieur à 75 000€ HT. Dans l'attente de l'avis du Domaine.

2. Cession d'un bien immobilier : 8 rue de la Chapelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre a été transmise à la commune pour acquérir le bien au prix de 49 000€ au lieu de 55 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la cession de la propriété immobilière sise 8, rue de la Chapelle.
- **FIXE** le prix de vente à 49 000€.
- **ACCEPTE** la cession de ladite propriété au profit de Monsieur TISSEAU domicilié à Andilly (17) pour un montant de 49 000€ net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La séance est levée à 23h45

Prochaine réunion le vendredi 18 novembre